

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 08 novembre 2022.*

#### PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLLOT David, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### ABSENTS :

- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à LEVY Christelle,
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE MAUX Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves MEGRET

#### **Délibération n°2022-113**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

#### **AFFAIRES FONCIERES**

#### **SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS - REGULARISATION (PLANGUENOUAL)**

ENEDIS sollicite la régularisation de plusieurs servitudes de réseaux pour des travaux déjà effectués à Planguenoual. Les travaux concernaient les parcelles :

- 173 YB 26 (chemin rural entre la RD59 et Vauvert) : implantation d'un transformateur électrique et de trois canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 465 mètres.
- 173 YD 28 (chemin rural à la Ville Hervé) : implantation de trois canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur de 15 mètres.
- 173 YE 10 (parking du cimetière) : implantation d'un transformateur électrique.

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- CONSENT ces servitudes à ENEDIS sur lesdites parcelles, propriétés communales,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **28 NOV. 2022**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le 28 NOV. 2022**

**De la publication le 28 NOV. 2022**

*Pour le Maire,  
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET